

Avancées des négociations pour l'extension du CTI pour le social et médico-social dans les structures hospitalières

Depuis la signature du Ségur, la Fédération FO-SPS s'attelle à obtenir gain de cause pour le secteur social et médico-social.

Après avoir fait mentionner dans le protocole d'accord du Ségur le principe de l'ouverture des discussions sur l'attribution du CTI pour le secteur social et médico-social, la Fédération FO-SPS vient d'obtenir par sa détermination, ses actions et notamment son ultimatum du 15 janvier 2021 l'ouverture des négociations pour y aboutir.

La réunion, qui s'est tenue cet après-midi, en présence de Monsieur Laforcade avait pour objet de déterminer l'extension du périmètre des structures et des services ouvrant droits au versement du CTI.

Le Premier Ministre devrait dans les tout prochains jours, annoncer ses arbitrages.

Pour autant, nous sommes en mesure de vous préciser dès aujourd'hui, le contour et le calendrier des propositions de la mission.

Après d'âpres discussions, l'extension du CTI est actée en direction de l'ensemble des personnels, relevant d'un service ou d'une structure rattaché à un établissement public de santé (EPS). (Nous avons bien écrit TOUS les agents et TOUTES les structures !)

Nous avons également obtenu que les GIP à vocation hospitalière soient éligibles au CTI. De même, les SSIAD rattachés à des EHPAD de la Fonction Public Hospitalière, autonomes pourront également verser le CTI.

Néanmoins, la Mission LAFORCADE nous a informé qu'elle a encore besoin de quelques semaines pour expertiser les établissements médico-sociaux et sociaux autonomes, dont les personnels relèvent du Titre IV (FPH). Nous avons eu l'engagement qu'elle traitera le dossier pour le mois de mars 2021.

Un point d'achoppement reste en discussion avec la Mission Laforcade. En effet, la proposition de calendrier d'application du paiement du CTI, n'a pas trouvé d'écho favorable auprès de l'ensemble des organisations présentes. De ce fait, nous devons nous rencontrer sur la base de nouvelles propositions le lundi 25 janvier 2021.

Force Ouvrière se félicite que les non-signataires du Ségur, lors de cette réunion aient revendiqué l'obtention des 183 euros pour tous, signe que le protocole n'était pas si mauvais.

Soyez-en convaincus, la Fédération FO-SPS est déterminée à obtenir satisfaction, ne lâchera rien et continuera de porter nos revendications pour tous les agents.

Nous ne manquerons pas de vous informer lundi de la suite du dossier.

REVENDIQUER, RESISTER, RECONQUERIR ET OBTENIR !